Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 2

Artikel: L'exploit de frère Polycrate : fin
Autor: Tissot, Victor
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188596

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

zena, on avocat et on grand conseiller s'ein allâvont à la frontiére po sè battrè ein duet, que lè faillâi arretâ et lâo preindrè lâo pistolets dein lâo bissat.

Lo gendarme qu'avâi dza vu passâ clliâo monsus, lâo tracè aprés et ne lè raccrotsè què tot amont. Quand lè vâo arretâ, lè z'autro ne saviont pas dein lo mondo cein que cein allâvè a dère, et quand lâo démandè lè pistolets, ne saviont pas iô l'ein iront, et l'einvouyont lo gendarme sè férè photografiyî.

— Ao nom dè la loi, vo z'allâ âovri voutron bissat et mè bailli voutrè pistolets, kâ ye sé porquiè vo z'étès pèce, lâo fâ lo gendarme ein lâo montreint lo télégrafe que l'avâi reçu.

Adon lè z'autro ont du obéï, et l'on du bon grâ mau grâ vouedi lâo bissat dévant lo gendarme. Et quand lo gendarme a vu lè botolliès dè boutsi, lo ruti, lo paté et tot lo fricot dâo bissat et min dè pistolets, l'est reparti furieux lo contr'avau, tandi que lè trâi dè Lozena sè tegnont lo veintro et que lo syndiquo sè frottâvè lè mans dè lè z'avâi eimbétâ on momeint.

L'exploit de frère Polycrate.

Fin.

Les Bernois, blottis derrière les tonneaux de la cave, montraient dans la pénombre leur grosse figure où se peignaient l'anxiété et l'épouvante; ils regardaient cette scène en silence... Il est vrai que les moines qui formaient l'escorte du capitaine Thébaut les tenaient en respect; cependant, ces gros religieux, à la face rubiconde et au menton à triple étage, n'avait pas l'air bien martial, mais ils étaient armés de longues hallebardes, de lances et d'épées, dout l'acier menaçant brillait d'un éclat fauve.

Lorsque le colosse fut solidement garrotté, on le traîna par les pieds dans un coin de la cave, puis le capitaine Thébaut se dirigea vers les soldats bernois privés de leur chef, et les somma de se rendre. Ils obéirent à cette injonction avec la docilité d'un troupeau d'agneaux. Les moines, que cette victoire rendait glorieux comme des héros, les lièrent deux à deux, et les enfermèrent dans cette cave où quelques heures auparavant ils étaient entrés comme dans une salle de ripaille.

Quand frère Polycrate et le capitaine Thébaut sortirent de cette prison improvisée, les premières lueurs du matin colorait l'horizon de leurs douces teintes rosées. La surface du lac était polie et étincelante comme un miroir, quelques mouettes voltigeaient dans l'air transparent et frais comme des flocons de laine emportés par le vent; on entendait dans les arbres de doux frôlements d'ailes, et déjà les hirondelles laissaient tomber des hauteurs du ciel bleu leurs petits cris d'ivresse et de joie.

Sur le seuil du Dézaley, frère Polycrate et son compagnon rencontrèrent l'évêque de Lausanne et les trois abbés de Haut-Crêt, Montheron et Hauterive; ils connaissaient déjà la bonne nouvelle, et ils en étaient si joyeux, qu'ils sautèrent au cou de frère Polycrate et embrassèrent le capitaine Thébaut: « Vous nous avez sauvés! » répétaient-ils d'une commune voix.

Ah! que cette scène était touchante! Et quel honneur, je vous le demande, pour frère Polycrate et le capitaine, d'être l'objet d'une si profonde déférence! Ils allèrent tous ensemble visiter les prisonniers. Julien leur fit un petit sermon en quatre points qu'ils ne parurent pas comprendre, puis il ordonna de transporter dans un caveau séparé ce grand coquin de chef bernois.

Les moines déposèrent avec empressement les armes et se rendirent ensuite à la chapelle, où un *Te Deum* fut solennellement chanté par l'évêque Julien en personne. Jamais la voix de sa Grandeur ne trouva des accents plus pénétrants: ils faisaient courir un frisson de reconnaissance dans le cœur des religieux en prière...

Dans l'après-midi, le capitaine Thébaut se mit à la tête d'une compagnie de soldats de Cully et transféra les prisonniers au château de Lausanne.

L'évêque Julien resta au Dézaley jusqu'à la fin des vendanges; c'était chaque jour des réjouissances, des fêtes et des repas de Balthazar. Deux soirs consécutifs on dut transporter l'abbé de Haut-Crêt dans son lit.

Enfin, le jour du départ de Julien de la Rovère arriva, mais sa suite comptait un personnage de plus: c'était frère Polycrate dont l'exploit héroïque avait entouré le nom d'une auréole de gloire. Le petit moine, du haut de sa mule noire, souriait d'un air triomphant, sa face ascétique semblait rajeunie de plusieurs années.

L'évêque Julien, lorsqu'il quitta le siège épiscopal de Lausanne, pour gouverner la chrétienté sous le nom de Jules II, emmena frère Polycrate avec lui, à Rome, où il devint un de ses plus vaillants capitaines. Il se distingua dans mainte bataille et mourut aux portes de Florence, dans un duel en champ clos. Son oraison funèbre fut non seulement prononcée du haut de la chaire de St-Pierre, mais aussi dans les églises des couvents du Haut-Crêt, Montheron et Hauterive. Et son nom, dans la chronique du Dézaley, a été vénéré de tout temps par les trois communautés...

Le père Samson acheva son récit par un grand coup de poing frappé sur la table qui fit bruyamment s'entrechoquer les verres et les bouteilles; un peu confus, nous nous réveillâmes en sursaut.

Eh! mon Dieu, que voulez-vous, nous avions cependant bien lutté, mais l'homme est si faible.

Le père Samson, après ce premier mouvement de colère, prit une attitude penchée comme la tour de Pise; un voile de mélancolie flotta sur sa figure toujours épanouie comme une tulipe; il devait évidemment faire des réflexions amères et se demander si nous ne nous étions point joués de lui... Heureusement que les bouteilles vides avaient été remplacées et que cet excellent vin du Dézaley, aux mélodieux glous-glous, n'est à nul autre pareil pour ramener le rire et rallumer la chanson sur les lèvres!

Au lever du jour, nos voix se mariaient joyeusement à celle de l'allouette, et c'était le père Samson qui, renversé dans son fauteuil, les mains jointes sur son abdomen arrondi comme une mappemonde, ronflait à l'instar d'un tuyau d'orgue.

Nous étions quittes.

Victor Tissot.

Lausanne le 16 janvier 1885.

Monsieur le Rédacteur,

La journée des *Quatre-Temps*, qui s'est signalée le 17 décembre, par une pluie diluvienne, a donné occasion à l'une de mes connaissances de me poser cette question: Qu'est-ce que les Quatre-Temps et pourquoi l'Eglise catholique les célèbre-t-elle par le jeûne?

Je ne pus lui répondre; mais, intrigué, j'allai aux renseignements. Voici le résultat de mes recherches, peut-être pourront-elles profiter à quelques-uns de vos lecteurs?

On appelle quatre temps, dans l'Eglise catholique, le jeûne et l'abstinence que l'on observe pendant trois jours, le mercredi, le vendredi et le samedi,